



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 septembre 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-Hotel de Ville**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33  
Présents : 23  
Votants : 31  
Convocation et affichage : 15/09/2023  
Président de séance : Monsieur Simon PLENET  
Secrétaire de séance : Madame Antoinette SCHERER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Catherine MOINE, Simon PLENET, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Jérôme DOZANCE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Juanita GARDIER), Romain EVRARD (pouvoir à Patrick SAIGNE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MOINE), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-180 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le Code Général de la Fonction Publique pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des emplois pour le bon fonctionnement des services

**Avancements de grades 2023**

A l'issue de la campagne des avancements de grades, 13 agentes et agents ont été nommés au grade supérieur :

- 4 au grade de rédacteur principal de 1<sup>ere</sup> classe (catégorie B)
- 2 au grade d'agent de maîtrise principal (catégorie C)
- 1 au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie C)
- 3 au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe (catégorie C)
- 3 au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe (catégorie C)

Il convient donc de transformer les postes au tableau des emplois.

Ces avancements concernent 7 femmes et 6 hommes.

### Promotions internes 2023

Le Président du Centre de Gestion de l'Ardèche a informé le Maire que 9 agents municipaux ont été inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

Il convient donc de transformer les postes au tableau des emplois.

Ces promotions concernent 4 femmes et 5 hommes.

### Modification du tableau des emplois à la suite d'un recrutement.

Un poste vacant à la direction des affaires juridiques et administratives vient d'être pourvu dans le cadre d'un recrutement interne.

Le poste vacant ne correspond pas au grade de la personne recrutée, il convient donc de le transformer (transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe).

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

VU l'avis favorable de la commission générale du 14 septembre 2023

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** la création des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	Temps complet
Agent de maîtrise principal	C	2	Temps complet
Agent de maîtrise	C	9	Temps complet
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	2	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Temps complet

**APPROUVE** la suppression des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	4	Temps complet
Agent de maîtrise	C	2	Temps complet
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Temps complet

Adjoint technique principal de 1ere classe	C	6	Temps complet
Adjoint technique principal de 2e classe	C	4	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	3	Temps complet

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'élue en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération, et le **CHARGE** Monsieur le Maire, ou l'élue(e) en charge du dossier, de réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 25/09/23  
Publié le : 28/09/23  
Transmis en sous-préfecture le : 25/09/23  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230921-44347-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET